

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)  
 Mise à jour : 31.07.2023

Version : 24.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)  
 15640-008877**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur pour Vistapox 4000 / Application voir fiche technique

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels. Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :** VISTAPAIN T B.V.  
**Rue/Boîte Postale :** Reflectiestraat 20  
**Sigle du pays/Code postal/Localité:** 2631 RV Nootdorp-Nederland  
**Téléphone :** 0031(0)70-3694141  
**E-mail :** info@vistapaint.nl - www.vistapaint.nl

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NEDERLAND: Nationaal Vergiftigingen  
 Informatie Centrum  
 Postbus 1  
 3720 BA Bilthoven

Notrufnummer: + 31 30 247 88 88

NB Dieser Service ist nur verfügbar für (Tier-) Ärzte, Apotheker und andere Fachleute.

NEDERLAND: Nationaal Vergiftigingen  
 Informatie Centrum  
 Postbus 1  
 3720 BA Bilthoven

Notrufnummer: + 31 30 247 88 88

NB Dieser Service ist nur verfügbar für (Tier-) Ärzte, Apotheker und andere Fachleute.

BELGIEN/BELGIQUE Antipoisoncenter/Antigiftcentrum/Centr  
 e Antipoisons/Antigiftzentrum  
 + 32 (0) 70/245 245

BELGIEN/BELGIQUE Antipoisoncenter/Antigiftcentrum/Centr  
 e Antipoisons/Antigiftzentrum  
 + 32 (0) 70/245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.  
 Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

PRODUIT D'ADDITION DE POLYAMINOAMIDE ; N°CAS : 180898-36-6

**Nom commercial du produit :** Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)

**Mise à jour :** 31.07.2023

**Version :**

24.0.0

PROPÈNE-2 NITRILE, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L'AMINO-3- TRIMÉTHYL-1,5,5-CYCLOHEXANEMÉTHANEAMINE ;  
N°CAS : 90530-15-7

3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; N°CAS : 2855-13-2

### Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

### Indications diverses

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ALIPH. POLYAMINE

Poids :  $\geq 9 - < 14 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PRODUIT D'ADDITION DE POLYAMINOAMIDE ; N°CE : 815-851-0; N°CAS : 180898-36-6

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

PROPÈNE-2 NITRILE, PRODUITS DE RÉACTION AVEC L'AMINO-3- TRIMÉTHYL-1,5,5-CYCLOHEXANEMÉTHANEAMINE ;

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120094715-47-xxxx ; N°CE : 292-053-3; N°CAS : 90530-15-7

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317

M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480150-50-xxxx ; N°CE : 216-032-5; N°CAS : 1477-55-0

Poids :  $\geq 0.5 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332

3-AMINOMÉTHYL-3,5,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119514687-32-xxxx ; N°CE : 220-666-8; N°CAS : 2855-13-2

Poids :  $\geq 0.5 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412

**Nom commercial du produit :** Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)**Mise à jour :** 31.07.2023**Version :**

24.0.0

Limites de concentrations  
spécifiques :

Skin Sens. 1A ; H317: C ≥ 0.001 % • (ETA - par voie orale : 1030 mg/kg)

**Indications diverses**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**En cas d'inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Après contact avec le produit consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

**Après contact avec les yeux**

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

**Nom commercial du produit :** Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)**Mise à jour :** 31.07.2023**Version :**

24.0.0

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de: Contact avec les yeux génération/formation d'aérosols Contact avec la peau Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 12

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

#### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration > 240 min. Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)

Mise à jour : 31.07.2023

Version :

24.0.0

### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

Application au rouleau ou au pinceau No es necesaria protección respiratoria personal. Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de pulvérisation  
 Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : liquide;

Couleur : couleur

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	env.	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )		123 hPa
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		1.4 g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>Soluble dans l'eau:</b>	( 20 °C )		miscible
<b>pH :</b>	( 20 °C / 100 g/l )		9.7
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Viscosité :</b>	( 23 °C )		5000 mPa*s
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Solides inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Gaz inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Propriétés explosives :</b>		Aucune donnée disponible.	

### 9.2 Autres informations

Aucune

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)

Mise à jour : 31.07.2023

Version :

24.0.0

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.5 Matières incompatibles**

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en quantités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Toxicité orale aiguë**

Paramètre :	DL50 ( M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CAS : 1477-55-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1200 mg/kg

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre :	DL50 ( M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE) ; N°CAS : 1477-55-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2000 mg/kg

**Corrosion**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)

Mise à jour : 31.07.2023

Version :

24.0.0

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11\* (Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses)

Élimination appropriée / Emballage: Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALIPH. POLYAMINE)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALIPHATIC POLYAMIN)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALIPHATIC POLYAMIN)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9

Code de classification : M6

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de restriction en tunnel : -

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)

Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9

Numéro EmS : F-A / S-F

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 18 – Alcalis · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)

Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9

Dispositions particulières : E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)

Étiquette de danger : 9 / N

### 14.4 Groupe d'emballage

III

Nom commercial du produit : Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)

Mise à jour : 31.07.2023

Version :

24.0.0

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations EU****Autorisations et limites d'utilisation****Limites d'utilisation****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

**Directives nationales****Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )**

Poids (Article 5.2.5. I) : &lt; 5 %

**Classe risque aquatique**

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

**16.1 Indications de changement**

15. Classe risque aquatique

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG- International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level



**Nom commercial du produit :** Vistapox- Harder 4001 (Ordinaire durcisseur/Céramique/Antidérapante)**Mise à jour :** 31.07.2023**Version :**

24.0.0

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (D)

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.